

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2024

Convocation du 03/12/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusée : Mmes et MM. MORICEAU Marie-Annick, TESSIER Dominique, GALLARD Corine,

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia,
Mme GALLARD Corine représentée par M. COUINEAU Cyrille

DCM2024-12-116 **SIÉML - programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2025 :**
Acte 1.2 : commande publique – délégation de service public

Afin de cerner au mieux les besoins des collectivités et de prévoir les financements nécessaires, le Siéml travaille actuellement à l'élaboration de la composition du programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2025.

A ce titre, dans l'hypothèse où la commune souhaiterait s'inscrire dans cette démarche, elle doit en informer le Siéml au plus tôt et en tout état de cause avant le 15 décembre 2024 en précisant l'enveloppe budgétaire qu'elle souhaiterait y consacrer.

Pour rappel, le Siéml, apporte un financement minimum à hauteur de 25%, pour ces travaux de rénovations, et jusqu'à 35% pour les remplacements des lanternes les plus vétustes ; c'est à dire de type « boule », ou équipées de lampes de type « ballon fluo », ou de plus de 15 ans et d'une puissance supérieure à 150 watts.

A réception la demande d'inscription, un chargé d'affaires se rapprochera de la commune pour réaliser une étude sommaire.

Le Conseil Municipal,
Vu les nombreuses pannes sur les lanternes LED
Après en avoir délibéré,

Ne souhaite pas donner suite au programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 02/01/2025

Reçu en préfecture le 02/01/2025

Publié le

ID : 049-214900417-20241210-DCM2024_12_116-DE



Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Jamet', written over a horizontal line.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Boucher', written over a horizontal line.

